

REUNIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Présents : Yvan PETIT, Bourgmestre-Président.

Didier ROUARD, Fabienne ROBA, Jean HYAT, Echevins.

Michel JÉRÔME, Eugène BRASSEUR, Marie-Claude ABSIL, Pierre LEDENT, Hervé RONDIAT, Christophe LONNOY, Christian MATAGNE, Nathalie JAMIN, Geneviève GODFRIN, Christian LAMBERT, Christian ALEXANDRE, Conseillers communaux.

M. Jacques LEBRUN, Secrétaire communal ff

Séance du 15 mars 2007

Tous présents

LE CONSEIL COMMUNAL,
En séance publique,

1. PROCES-VERBAL

approuve les procès-verbaux des séances des 7 février et 1^{er} mars 2007.

2. FABRIQUE D'ÉGLISE

émet un avis favorable au budget 2007 de la Fabrique d'église de Celles aux montants de :

Recettes	Dépenses	Intervention commune
11.367,93	11.367,93	7.148,75

Par 11 voix pour et 4 abstentions :

3. BUDGET COMMUNAL

approuve le budget communal pour l'exercice 2007 aux chiffres de :

	Recettes	Dépenses	Boni
Ordinaire	4.726.711,91	4.328.707,76	398.004,15
Extraordinaire	2.866.135,40	2.866.135,40	0

À l'unanimité :

4. CHEMIN VICINAL A PETITE-LOUR

décide de proposer au Collège Provincial la modification par rétrécissement d'un tronçon du chemin vicinal n°7 à Petite-Hour, conformément au plan figurant au dossier et d'aliéner l'excédent résultant du rétrécissement.

5. ACQUISITION D'UNE PARCELLE A HOUYET

marque son accord quant à l'acquisition pour cause d'utilité publique de la parcelle située à Houyet, cadastrée section B n°27b4, d'une contenance de 1a76ca, appar tenant à Mme Marie GODERNIAUX, pour le prix de 8.000 euros, aux clauses et conditions du projet d'acte établi par le Comité d'Acquisition d'Immeubles.

6. ACQUISITION D'UNE REMORQUE

approuve le cahier spécial des charges régissant l'acquisition d'une remorque destinée au transport d'une tondeuse autoportée pour un prix estimé à 6.000 euros TVAC.

7. RECRUTEMENT D'UN SECRETAIRE COMMUNAL

- Fixe les conditions d'accès au grade de Secrétaire communal
- Décide de procéder à la nomination d'un Secrétaire communal par voie de recrutement

8. STATUT ADMINISTRATIF DU PERSONNEL

décide d'insérer dans le statut administratif du personnel les dispositions prévues dans l'arrêté royal du 29.10.1997 relatif à l'introduction d'un droit au congé parental dans le cadre d'une interruption de la carrière professionnelle et telles que modifiées à ce jour.

A huis clos, procède à la ratification de diverses désignations temporaires dans l'enseignement.